



**Mémoire prébudgétaire au
Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

Printemps 2026 | Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL)
Martin Sampson, président-directeur général

www.acpl.cpra.ca | martin@cpra.ca | 613-219-3500



Sommaire

Recommandation 1

Allouer 4 milliards de dollars sur trois ans, à même le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, à un volet consacré aux parcs et aux loisirs afin de soutenir la rénovation et l'agrandissement des infrastructures intérieures et extérieures, y compris les améliorations permettant aux installations de répondre aux situations d'urgence et aux événements liés au climat.

Recommandation 2

Investir 3 millions de dollars par année afin de renforcer le rôle de l'ACPL à titre de partenaire de mise en oeuvre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), au-delà de l'Initiative des emplois verts, ce qui permettrait de créer environ 600 nouveaux parcours d'emploi pour les jeunes dans le secteur des parcs et des loisirs.

Recommandation 3

Investir 2,5 millions de dollars en 2026-2027, puis 2 millions de dollars par année, afin d'établir l'ACPL comme instance nationale de coordination du modèle national d'impact collectif retenu dans le cadre du renouvellement du Cadre pour les loisirs et les parcs. De ce montant, 1 million de dollars par année serait consacré à Aperçu CAN Actif à titre de plateforme nationale de mesure du secteur.

Recommandation 4

Renforcer la résilience des collectivités par (1) un fonds pilote annuel de 3 millions de dollars sur trois ans afin d'outiller les professionnel·les des loisirs pour servir les collectivités efficacement, et (2) le réinvestissement dans l'initiative Le sport communautaire pour tous par Du terrain de jeu au podium, avec 3 millions de dollars par année sur trois ans pour l'ACPL afin de relancer son programme Rejoindre tous et chacun.

S'associer pour bâtir des collectivités plus fortes et plus saines

Le Fonds pour bâtir des collectivités fortes et l'investissement de 755 millions de dollars dans Du terrain de jeu au podium^[1] illustrent clairement ce que signifie bâtir le pays en 2026. Il ne s'agit pas seulement de ports, de pipelines et de logements, mais aussi de collectivités, c'est-à-dire des lieux où les Canadiennes et les Canadiens vivent, travaillent, se divertissent et reprennent des forces. Ces investissements ne pourront atteindre leur plein potentiel sans des infrastructures locales adéquates, une offre de programmes adaptée et une main-d'œuvre en nombre suffisant.

Ces infrastructures sont sous pression. Entre 30 % et 35 % des installations récréatives du Canada sont dans un état passable, mauvais ou très mauvais. Parmi les infrastructures les plus utilisées, notamment les piscines et les centres communautaires, plus de 60 % ont plus de 20 ans.^[2] L'inactivité physique a coûté 3,9 milliards de dollars en dépenses de santé au Canada en 2022, montant qui pourrait diminuer de 629 millions de dollars par année si 10 % des Canadiennes augmentaient leur niveau d'activité.^[3] Le taux de chômage des jeunes a atteint 14,6 % en septembre 2025, soit le taux le plus élevé depuis 2010 en dehors de la période de la COVID.^[4]

Il existe des solutions à ces défis. Les loisirs, les parcs et les sentiers sont un bien public essentiel. Ils allègent le fardeau du système de santé, renforcent les liens sociaux et aident les collectivités à attirer la main-d'œuvre qualifiée dont le Canada a besoin pour bâtir l'économie la plus forte du G7.

L'ACPL rejoint 95 % des municipalités canadiennes par l'intermédiaire de ses 13 membres provinciaux et territoriaux. Les recommandations qui suivent misent sur des investissements stratégiques dans les infrastructures, la main-d'œuvre, la coordination et la participation. Chaque recommandation est ciblée, fondée sur des données probantes et générera des retombées mesurables.

Recommandation 1:

Un volet consacré aux parcs et loisirs au sein du Fonds pour bâtir des collectivités fortes

Allouer 4 milliards de dollars sur trois ans, à même le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, à un volet consacré aux parcs et aux loisirs afin de soutenir la rénovation et l'agrandissement des infrastructures intérieures et extérieures, y compris les améliorations permettant aux installations de répondre aux situations d'urgence et aux événements liés au climat.

L'investissement doit répondre aux besoins : rénovation des infrastructures arrivées en fin de vie, agrandissement là où la croissance démographique et l'insuffisance de l'offre le justifient, soutien à l'essor des loisirs de plein air et construction de nouvelles installations dans les collectivités rurales, éloignées, nordiques et autochtones qui ont historiquement été moins bien desservies que les autres.

Les infrastructures des parcs et des loisirs sont sous-représentées dans les cadres de financement fédéraux actuels, malgré leur contribution directe aux résultats en matière de santé, à la participation au marché du travail et à la résilience des collectivités. Un volet dédié aux parcs et loisirs permettrait de combler cet écart, d'accélérer la réalisation des projets, de répondre aux besoins en matière d'état des infrastructures, et de générer des retombées mesurables dans ces trois domaines.



La valeur de remplacement des installations en mauvais ou passable état à elle seule s'élève à 42,5 milliards de dollars.[5] À mesure que les collectivités croissent, les besoins en parcs et infrastructures vertes ont dépassé l'offre.[6] La modernisation des infrastructures existantes est rentable et permet d'en prolonger la durée de vie; lorsque nécessaire, la construction de nouvelles installations vient compléter l'offre. La même logique s'applique aux infrastructures extérieures. Pour la plupart des Canadiennes et des Canadiens, les sentiers, les parcs et les espaces verts constituent le principal point de contact avec la nature.

Un investissement de cette ampleur prépare les installations et les espaces extérieurs aux événements climatiques désormais courants. La Stratégie nationale d'adaptation du Canada estime que chaque dollar investi génère jusqu'à 15 dollars d'économies dans l'ensemble de l'économie.[7] Peu d'infrastructures publiques offrent un rendement aussi direct que les installations de loisirs conçues à la fois pour un usage quotidien et pour les situations d'urgence. L'ampleur des investissements requis exige un leadership du gouvernement fédéral, puisque les municipalités ne peuvent à elles seules répondre à ces besoins croissants.

Dans le contexte actuel, les installations de loisirs doivent non seulement répondre aux besoins quotidiens des collectivités, mais aussi être prêtes à faire face aux situations d'urgence. Lors de feux de forêt, d'inondations et de vagues de chaleur, les installations de loisirs servent de centres d'évacuation, d'espaces de rafraîchissement et d'abris. En mai 2025, alors que le Manitoba faisait face à ce que le premier ministre Wab Kinew a qualifié de « plus importante évacuation dont se souviennent de nombreux Manitobains », les centres de loisirs ont ouvert leurs portes alors que les hôtels affichaient complet. Les arénes et les parcs de Winnipeg ont accueilli des milliers de personnes évacuées.[8] La plupart des installations ne sont toutefois pas encore dotées des équipements et des aménagements nécessaires pour jouer pleinement ce rôle. Ce volet permettrait donc de financer des systèmes d'alimentation de secours, des espaces d'entreposage pour les fournitures d'urgence, des systèmes de ventilation adaptés aux changements climatiques ainsi que des infrastructures d'urgence accessibles, en accordant la priorité aux collectivités rurales, éloignées et nordiques.

Un investissement fédéral de cette ampleur génère aussi une demande pour l'acier, l'aluminium et le bois d'œuvre canadiens, créant des emplois dans toutes les régions. L'ACPL est prête à agir en tant que partenaire national de mise en œuvre et de coordination.

[5] /ICRCP et ACPL (2023).

[6] Park People, 2024 Canadian City Parks Report: Bridging the Gap (Toronto: Park People, 2024), parkpeople.ca/2024-canadian-city-parks-report

[7] Stratégie nationale d'adaptation du Canada, citée dans ICRCP et ACPL (2023).

[8] M. Wab Kinew, premier ministre du Manitoba communiqué du gouvernement du Manitoba déclarant l'état d'urgence à l'échelle de la province, 28 mai 2025; la presse canadienne, 28-29 mai 2025; CBC - Radio-Canada, 28-30 mai 2025.

Recommandation 2:

Renforcer le rôle de l'ACPL à titre de partenaire national de mise en oeuvre en matière d'emploi des jeunes

Investir 3 millions de dollars par année afin de renforcer le rôle de l'ACPL à titre de partenaire de mise en oeuvre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), au-delà de l'Initiative des emplois verts, ce qui permettrait de créer environ 600 nouveaux parcours d'emploi pour les jeunes dans le secteur des parcs et des loisirs.

Le Canada fait face à une crise de l'emploi chez les jeunes. Le taux de chômage des Canadiennes et des Canadiens âgés de 15 à 24 ans a atteint 14,6 % en septembre 2025, soit le niveau le plus élevé observé en dehors de la pandémie depuis 2010, et la situation a continué de se détériorer au début de 2026.[9] Le secteur des parcs et des loisirs fait face à des pénuries persistantes de main-d'œuvre. Deux défis, une solution.

En 2025-2026, le programme des Emplois verts a investi 693 600 \$ pour créer 163 emplois pour les jeunes au sein de 154 organisations dans toutes les provinces et tous les territoires, totalisant 70 802 heures de travail dans le cadre de placements d'une durée moyenne de 14 semaines. La demande a plus que doublé l'offre, avec 1 650 000 \$ de demandes de financement. 99 % des personnes ayant participé au programme sont retournées aux études ou ont trouvé un emploi à la suite de leur placement. 83 % faisaient face à des obstacles à l'emploi, soit la proportion la plus élevée observée depuis la création du programme, et 35 % provenaient de collectivités rurales, éloignées ou nordiques.[10] Le modèle fonctionne, et la demande est réelle.



Avec un investissement annuel de 3 millions de dollars, ce modèle permettrait de créer environ 600 emplois supplémentaires pour les jeunes, assortis d'un accompagnement, de compétences transférables et d'une reconnaissance officielle des acquis. Une intégration précoce et durable au marché du travail réduit la dépendance à long terme à l'assurance-emploi et aux programmes de soutien du revenu. Pour les populations prioritaires rejointes par le programme, notamment les personnes autochtones, noires et racisées, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes nouvellement arrivées au Canada et les jeunes en situation de handicap, il s'agit également d'un investissement en prévention. Investir dans la prévention coûte beaucoup moins cher que d'intervenir une fois les problèmes installés.

Cet investissement permettrait aussi de créer un volet destiné au personnel aquatique. Les pénuries de sauveteurs et d'instructeurs de natation entraînent la fermeture de piscines partout au pays et compromettent la sécurité sur l'immense réseau de lacs, de rivières et de zones riveraines du Canada. Chaque personne certifiée contribue à la prévention des noyades, à l'enseignement de la natation aux enfants et au maintien des services aquatiques sur lesquels comptent les collectivités. Lorsqu'une piscine ferme faute de personnel, les conséquences dépassent largement le cadre des loisirs; il s'agit également d'un enjeu de sécurité publique.

Renforcer le rôle de l'ACPL à titre de partenaire national de mise en œuvre en matière d'emploi des jeunes constitue un investissement concret qui favorise la participation au marché du travail, soutient la sécurité et le bien-être des collectivités et offre aux jeunes Canadiennes et Canadiens des occasions d'acquérir des compétences, de l'expérience et des perspectives d'avenir durables.



Recommandation 3:

Lancer une stratégie nationale d'impact collectif pour les parcs et les loisirs

Investir 2,5 millions de dollars en 2026-2027, puis 2 millions de dollars par année, afin d'établir l'ACPL comme instance nationale de coordination du modèle national d'impact collectif retenu dans le cadre du renouvellement du Cadre pour les loisirs et les parcs. De ce montant, 1 million de dollars par année serait consacré à Aperçu CAN Actif à titre de plateforme nationale de mesure du secteur.

Le gouvernement et le secteur réclament la même chose. L'ambition de bâtir une économie canadienne forte et intégrée exige une meilleure harmonisation entre les administrations. La Politique canadienne du sport 2025-2035 et la démarche de la Commission sur l'avenir du sport au Canada énoncent les mêmes priorités : harmonisation, capacité de recherche, réduction des doublons, et organisations plus durables. Dans le cadre du renouvellement du Cadre pour les loisirs et les parcs piloté par l'ACPL, le secteur a retenu l'approche d'impact collectif, avec l'ACPL comme instance nationale de coordination, comme moyen d'atteindre ces quatre objectifs.^[11] Un investissement fédéral permettrait d'en assurer le déploiement à l'échelle du pays.

Le système canadien des parcs et des loisirs repose sur une structure décentralisée. Le Cadre national sur les loisirs de 1987 a établi un modèle de collaboration fédérale-provinciale-territoriale dans lequel les provinces exercent le rôle principal en matière de loisirs, tandis que le gouvernement fédéral intervient sur les questions d'envergure nationale. L'approche d'impact collectif offre aujourd'hui un cadre moderne pour soutenir cette collaboration grâce à une vision commune, des investissements harmonisés, des mesures partagées et une instance nationale de coordination responsable des résultats.



L'ACPL est bien placée pour assumer ce rôle. Grâce à ce modèle, l'ACPL harmoniserait les investissements en infrastructures, en main-d'œuvre, dans la résilience des collectivités et dans les initiatives visant à accroître la participation entre les différentes administrations, suivrait les résultats à partir d'objectifs communs, renforcerait la reddition de comptes et fournirait aux gouvernements les données nécessaires pour orienter les politiques publiques et démontrer les retombées des investissements. Les relations déjà établies avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux permettent à l'ACPL d'assurer une mise en œuvre cohérente des programmes et des politiques partout au pays.

Aperçu CAN Actif constitue la plateforme nationale de mesure qui soutient la reddition de comptes du modèle. Trois organisations en assurent le fonctionnement et y exercent des rôles complémentaires : l'ACPL agit comme instance nationale de coordination et rejoint 95 % des municipalités canadiennes; l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP) agit comme pôle de recherche; et le Centre de ressources en information sportive (SIRC) assure le transfert et la mobilisation des connaissances.

La plateforme regroupe des données sur les infrastructures, la participation, les besoins des collectivités et les retombées économiques afin de produire les données probantes dont le secteur a besoin pour soutenir des investissements fédéraux d'envergure. À l'heure actuelle, elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser pleinement son potentiel. Grâce à un investissement fédéral soutenu, elle fournirait les données probantes dont le Canada a besoin pour orienter les politiques publiques, cibler les investissements et démontrer des résultats mesurables dans les domaines du sport, de l'activité physique, des loisirs et des parcs.

Un secteur coordonné constitue un partenaire stratégique d'une tout autre nature qu'un secteur fragmenté. Lorsque les gouvernements doivent agir rapidement, coordonner la mise en œuvre de programmes ou consulter le secteur, une structure coordonnée permet une réponse plus rapide, plus cohérente et plus efficace. Elle réduit les doublons, renforce les données probantes disponibles et transforme treize systèmes distincts en un seul partenaire national de mise en œuvre.

Recommandation 4:

Renforcer la résilience des collectivités en misant sur les professionnels des loisirs et le sport communautaire

Renforcer la résilience des collectivités par (1) un fonds pilote annuel de 3 millions de dollars sur trois ans afin d'outiller les professionnel·les des loisirs pour servir les collectivités efficacement, et (2) le réinvestissement dans l'initiative Le sport communautaire pour tous par Du terrain de jeu au podium, avec 3 millions de dollars par année sur trois ans pour l'ACPL afin de relancer son programme Rejoindre chacun et tous.

Des collectivités résilientes reposent sur des personnes compétentes et une participation active. Deux volets complémentaires répondent à ces deux enjeux.

Volet 1: Outiller le secteur

Les professionnel·les des loisirs sont en première ligne du bien-être des collectivités. Un projet pilote de 3 millions de dollars par année pendant trois ans permettrait de renforcer la capacité d'intervention des collectivités en dotant les professionnel·les des loisirs des équipements, des outils et de la formation nécessaires pour assurer les activités courantes et répondre efficacement aux situations d'urgence.

Ce projet pourrait notamment soutenir l'acquisition de génératrices et d'équipements de communication, ainsi que la formation en intervention d'urgence. Du personnel bien formé et bien équipé peut transformer les installations locales en infrastructures de première intervention lors de feux de forêt, d'inondations et de vagues de chaleur.

La priorité serait accordée aux collectivités rurales, éloignées et nordiques. Ce volet complète les investissements en infrastructures présentés dans la recommandation 1 en misant sur les personnes qui les utilisent et les font fonctionner.

Volet 2: Réinvestir dans le sport communautaire

Dans le cadre de l'Initiative Sport communautaire pour tous^[12], l'ACPL a accordé du financement à des organismes communautaires par l'entremise de son programme Rejoindre chacun et tous (RTEC)^[13], contribuant ainsi à réduire les obstacles à la participation et à accroître la pratique du sport et de l'activité physique chez les personnes autochtones, noires et racisées, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes nouvellement arrivées au Canada et les personnes en situation de handicap.

L'investissement de 755 millions de dollars dans Du terrain de jeu au podium offre une occasion unique de relancer le financement de Sport communautaire pour tous dans le cadre d'une stratégie nationale cohérente. Dans ce contexte, l'ACPL recommande qu'une enveloppe de 3 millions de dollars par année pendant trois ans soit consacrée à la relance de son programme Rejoindre tous et chacun (RTEC).

RTEC favorise la participation des populations qui affichent les plus faibles taux d'activité physique et qui sont associées aux coûts publics les plus élevés à long terme. Une réduction de 10 points de pourcentage de l'inactivité chez les adultes se traduit par 629 millions de dollars d'économies annuelles en dépenses de santé. Les programmes destinés aux populations méritant l'équité constituent l'un des leviers d'action les plus directs dont dispose le Canada. Les impératifs financiers et les objectifs d'équité conduisent à la même conclusion : cet investissement est nécessaire.

Ensemble, ces deux volets forment une seule proposition de résilience : des personnes compétentes, des collectivités actives.

Conclusion

Ces recommandations forment une stratégie nationale coordonnée. Elles permettent de renouveler et de développer les infrastructures, de renforcer la main-d'œuvre, de mieux coordonner le secteur et de soutenir les personnes et la participation qui contribuent à la résilience des collectivités. Depuis longtemps, le secteur canadien des parcs et des loisirs défend l'idée que les loisirs constituent un bien public au même titre que la santé et l'éducation, ancré dans chaque collectivité et soutenu par la coopération fédérale-provinciale-territoriale

La mission de l'ACPL est de faire valoir le rôle essentiel que jouent les parcs et les loisirs dans la création de collectivités saines, dynamiques et résilientes. Grâce à ses treize associations membres provinciales et territoriales, l'ACPL rejoint toutes les collectivités du pays. Nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement afin de mettre ces investissements au service de la population canadienne. Il est temps d'agir.